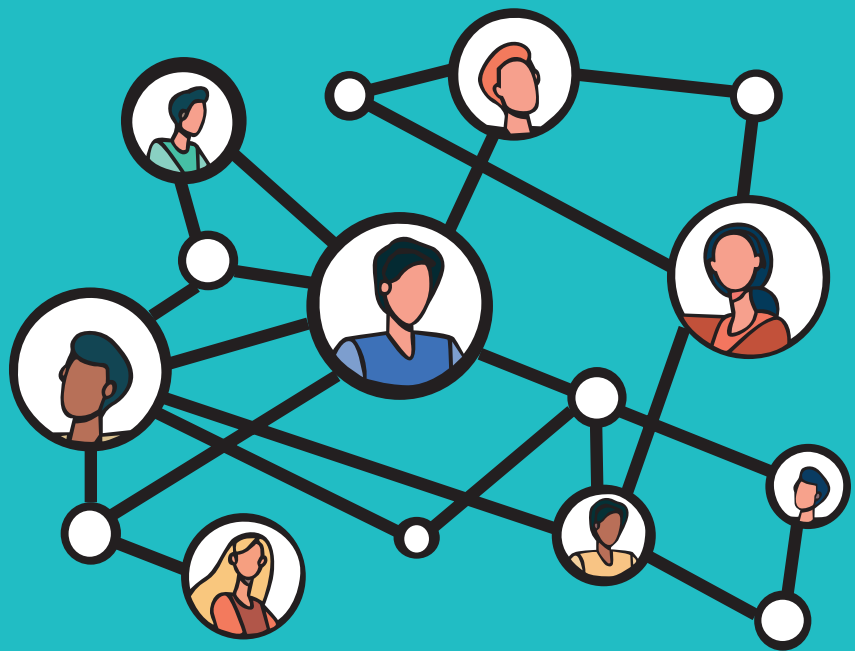


Enjeux et perspectives du secteur de l'intégration à LIÈGE, HUY et WAREMME



Plan Local d'Intégration
2023 : synthèse

Introduction

Le Décret du 4 juillet 1996 définit le Plan Local d'Intégration comme « Le plan qui favorise l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, en mettant en évidence leurs besoins spécifiques et en définissant les stratégies à développer pour mieux les rencontrer, sur chaque territoire couvert par un Centre Régional d'Intégration ». En plus de cette définition, ce PLI 2023 pour le territoire de Liège Huy et Waremme a également pour ambition de rassembler l'ensemble des parties prenantes dans une dynamique participative impliquant les personnes étrangères elles-mêmes, les professionnels du secteur de l'intégration, mais aussi le secteur associatif élargi et les pouvoirs publics dans le cadre d'une collaboration entre le CRIPEL, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) et le Centre d'Etudes De l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège (CEDEM).

Ce document n'a pas pour ambition d'être exhaustif. Il représente la synthèse de l'ensemble d'une démarche exploratoire de plus d'une année sur le territoire du CRIPEL (55 villes et communes des arrondissements de Liège, Huy et Waremme) et vient en support aux présentations de l'évènement de clôture du 30 novembre 2023. Il est structuré en trois parties : le diagnostic des besoins, une proposition de plan d'actions déclinées en fonction des intervenants susceptibles de les mettre en œuvre et une série de recommandations adressées aux différents niveaux de pouvoir. Un rapport final complet viendra prochainement étayer cette synthèse.

Cette démarche est complémentaire aux Mémoires du secteur de l'intégration, ainsi que des démarches de négociation menées entre les CRI, les fédérations des ILL et le cabinet de l'Action sociale dans le cadre des projets de nouveaux textes réglementaires modifiant le code wallon de l'action sociale et de la santé pour les matières liées à l'intégration des personnes étrangères.

Diagnostic du territoire : synthèse des besoins

Vécu	Réseau	Politiques
Besoin d'être accueillie	Besoin de reconnaître la part du réseau privé	Besoin de considérer toutes les Personnes Etrangères et d'Origine Etrangère
Besoin de créer du lien	Besoin d'un accompagnement social	Besoins relatifs au module d'accueil
Besoin de reconnaissance	Besoin d'être orienté·e par les services communaux	Besoins relatifs aux cours de Français Langue Etrangère
Besoin d'accéder aux informations	Besoin d'un suivi efficace du CRIPEL	Besoins relatifs à la formation à la Citoyenneté
Besoin de faciliter l'accès aux soins (y compris santé mentale)	Besoin de reconnaître les besoins que combent les opérateurs	Besoins relatifs à l'Insertion Socio-Professionnelle
Besoin d'assistance à la recherche de logement		Besoins relatifs à l'Interculturalité
Besoin de se sentir bien dans l'espace public		Besoins relatifs à la période post-Parcours d'Intégration
Besoins spécifiques aux personnes sans-papiers		Besoins des Services Sociaux Et Juridiques
Besoins spécifiques aux jeunes		Besoins relatifs au financement des opérateurs
Besoins spécifiques aux femmes		Besoin de faciliter la mise en place de garderies
		Besoin de plus de collaborations et de coordination entre le CRIPEL, les opérateurs et les services publics

Proposition de plan d'actions concrètes

CRIPEL

- Rendre les plateformes plus utiles et dynamiques ;
- Entretenir les relations avec les communes (services des étrangers, PCS, échevinats liés aux PE et POE) et les CPAS ;
- Renforcer l'offre et plaider pour davantage de formations à l'interculturalité (notamment auprès des travailleuse-s de 1ère ligne, tous services confondus) ;
- Générer des dynamiques collectives thématiques (sur la santé et la santé mentale, la PMTIC, le monde du travail, l'accès au logement, les violences faites aux femmes, etc.) ;
- Réaliser un état des lieux trimestriel de l'offre et de la demande du secteur ;
- Créer un répertoire physique et numérique des organisations utiles pour les PE et POE (ILI, CISP, aide au logement, soutien psychologique, etc.) mis à jour annuellement ;
- Créer et modérer un canal muet (Whatsapp ou Telegram) visant à partager toutes les activités interculturelles, culturelles et sportives sur la zone du CRIPEL (expositions, pièces de théâtre, foires, activités collectives proposées par des opérateurs du secteur, etc.) ;
- Mettre en place un projet permanent de soutien administratif, comptable et de recherche de financements pour les opérateurs du secteur dont les objectifs correspondent aux missions du CRIPEL ;
- Programmer une campagne annuelle de sensibilisation aux questions migratoires afin de démythifier les préjugés sur les migrations, l'intégration, l'interculturalité, les discriminations, etc. (dans les écoles, les lieux culturels, le monde du travail, etc.) ;
- Mettre en place un projet permanent pour améliorer la prise en charge du public MENA et ex-MENA.

SeTIS

- Rendre davantage visibles et accessibles les services du SeTIS auprès des administrations, du secteur de l'intégration, des autres secteurs et auprès des PE et POE elles-mêmes (et plaider pour plus de financement pour baisser les tarifs afin d'améliorer l'accessibilité) ;
- Former les interprètes en milieu social sur les questions des violences faites aux femmes et des problèmes de santé mentale ;
- Mettre en place un projet de formation à l'interprétariat pour les PE et POE par le SeTIS afin de générer de l'emploi et de valoriser les compétences linguistiques des personnes.

ILI et CISP

Communs à tous les axes

- Prévoir des cours/formations/activités à horaire décalé ;
- Mettre en place des garderies pour les enfants ;
- Plaider pour faire valoriser (dans les financements) le temps de préparation des cours, le temps de gestion administrative et le temps d'accompagnement social, afin de renforcer l'attractivité des métiers du secteur.

FLE

- Privilégier des moments de pratique du français en dehors de la salle de classe (ex : activité théâtre/cinéma/musée suivie d'un débat ou bien des tables de conversation thématiques avec des francophones) ;
- Plaider pour faire valider les types de test DELF plutôt que ELAO pour les personnes au profil analphabète (peu ou pas scolarisées) ;
- Renforcer l'offre en ALPHA FLE et en B1 ;
- Permettre l'inscription des personnes d'origine étrangère ayant déjà obtenu la nationalité.

CITOYENNETE

- Renforcer la mobilisation d'interprètes pour les AOC ;
- S'adapter aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires au début de chaque formation (ex : si ils et elles ont un intérêt dans l'entrepreneuriat, privilégier des heures sur ce sujet) ;
- Transmettre durant les formations que les apprenant-e-s deviendront grâce à celles-ci des personnes de référence pour d'autres PE et POE (ainsi que pour leurs enfants et pour des Belges qui ne connaissent pas le système).

ISP

- Valoriser les parcours concomitants en consolidant les collaborations (qui permettent aux PE et POE de suivre une formation professionnelle en même temps qu'un cours du PI et/ou qu'une autre formation professionnelle dans un autre centre) ;
- Faciliter l'accueil d'une formatrice d'un autre centre le temps de donner une formation ou un module nécessaire, à travers des conventions de services ;
- Créer des partenariats avec le monde des entreprises qui souhaitent s'engager pour plus de diversité et d'inclusion dans leurs organismes afin de mettre en place des projets de suivi et d'accompagnement longue durée des bénéficiaires et des entreprises lors de la mise à l'emploi ;
- Être à l'écoute des PE et POE, de leurs projets et de leurs compétences existantes, et ainsi ne pas proposer le même type d'emploi à toutes (ex : métiers du CARE pour les femmes étrangères et d'origine étrangère, métiers techniques et de construction pour les hommes) ;
- Mettre en place des projets d'accompagnement pour les demandes d'équivalence de diplôme et les inscriptions en études supérieures ;
- Faire preuve d'adaptabilité et trouver des solutions pour permettre aux personnes dont le séjour n'est pas en ordre (entre deux titres de séjour, en cours de procédure) de poursuivre leurs formations ;
- En finir avec la limite du « A2 » dans l'accès aux formations en insertion et adapter, au besoin, l'offre aux publics moins compétents en français (en proposant des cours de français axés sur la pratique professionnelle visée) ;
- Mettre en place des ateliers interculturels au sein des CISP pour faire des activités entre personnes demandeuses d'emploi étrangères, d'origine étrangère, et locales ;
- Mettre en place des projets de duo/mentorat entre une personne locale et une PE ou POE dans le cadre de la mise à l'emploi, la recherche d'emploi et la formation à un métier ;
- Développer des offres de formations numériques de base multilingues (pmtic), d'accompagnement multilingue au numérique ainsi que des espaces publics numériques (ordinateurs, tablettes, etc.) ouverts sans inscription pour permettre aux personnes d'apprendre à compléter leurs démarches de manière autonome (notamment les démarches sur l'« espace personnel » en ligne du FOREM) ;
- Mettre en place des ateliers vélo pour apprendre à rouler, et à se déplacer dans la circulation à vélo (en partenariat avec des organisations cyclistes), aux demandeuses d'emploi volontaires afin de résoudre leurs éventuels problèmes de mobilité vers les formations, les stages, etc.

INTERCULTURALITE

- Renforcer l'offre de formations à l'interculturalité, à la communication interculturelle et aux réalités migratoires (tel que le deuil migratoire) auprès de publics locaux et d'organisations accueillant des PE et POE ;
- Proposer des ateliers de conscientisation des difficultés psychologiques du vécu de la migration pour les PE et POE ;
- Renforcer l'offre des projets de duo/mentorat entre une personne locale et une PE ou POE ;
- Renforcer l'offre d'activités interculturelles permettant aux PE et POE de découvrir les institutions locales et de rencontrer de nouvelles personnes, et valoriser les partenariats entre organisations du secteur et hors du secteur dans l'organisation de ces activités (par ex. rencontre entre bénéficiaires d'un opérateur et résidents d'une maison de repos) ;
- Proposer des visites de lieux et des balades, permettant aux PE et POE de prendre connaissance de l'espace public, des institutions culturelles et sportives, des services publics, des organisations qui peuvent les accueillir ;
- Réaliser des campagnes de lutte contre les discriminations liées aux PE et POE avec les personnes elles-mêmes ;
- Valoriser des activités en non-mixité choisie (entre PE et POE, entre femmes, au sein d'associations de personnes issues des migrations, etc.) qui permettent aux individus de se sentir en sécurité et en confiance.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET JURIDIQUE

- Eviter l'assistance sociale et juridique à distance (téléphone ou visioconférence) qui entrave la relation de confiance et la compréhension des parties ;
- Mettre en place des permanences bénévoles pour la recherche de logement ;
- Créer une forme d'accompagnement pluridisciplinaire (en partenariat avec d'autres opérateurs) pour encadrer les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale ;
- Créer un guide clair et concis pour savoir comment renseigner, conseiller, orienter voire accompagner les MENA qui souhaitent entreprendre des démarches de regroupement familial ou plaider pour la création d'un centre d'appui régional pour l'accompagnement des demandes de regroupement familial ;

- Développer des offres de formations numériques de base multilingues, d'accompagnement multilingue au numérique ainsi que des espaces publics numériques (ordinateurs, tablettes, etc.) ouverts sans inscription pour permettre aux personnes d'apprendre à compléter leurs démarches de manière autonome.

Recommandations aux différents niveaux de pouvoir

COMMUNES

- Renforcer la collaboration concrète entre les différents projets des PCS de chaque commune du territoire et le CRIPEL ainsi qu'avec les différents échevinats liés aux PE et POE (interculturalité, égalité des chances, citoyenneté, participation, etc.) ;
- Assurer un service en présentiel au sein des services communaux et au CPAS (afin d'éviter les discriminations causées par la numérisation des procédures) ;
- Renseigner systématiquement, au service des étrangers et au CPAS, toutes les personnes étrangères et d'origine étrangère (y compris les travailleuse-s, les étudiant-e-s, les personnes arrivées par regroupement familial, etc. qu'ils ou elles soient européen-ne-s ou extra-européen-ne-s) concernant l'existence du CRIPEL et du réseau associatif existant pour aider les PE et POE dans leurs démarches, dans l'apprentissage du français, etc ;
- Dispenser des formations à l'interculturalité à chaque nouvel-le employé-e des services communaux et du CPAS en contact avec des PE et POE afin d'assurer un accueil et une prise en charge la moins violente possible des citoyen-ne-s. ;
- Embaucher, au service des étrangers et au CPAS, des employé-e-s au minimum bilingues, afin de faciliter la prise en charge de PE et POE ;
- Etudier la faisabilité d'un guichet unique communal pour les PE et POE rassemblant services publics communaux (service des étrangers, CPAS), régionaux (représentant SPW IAS), communautaires (représentant cellule équivalence) ainsi que du CRIPEL, afin d'orienter et de renseigner le plus efficacement possible les bénéficiaires ;
- Etudier la faisabilité d'une carte citoyenne communale pour tou-te-s les résident-e-s du territoire communal pour réduire les inégalités et renforcer le sentiment d'appartenance ;
- Aux CPAS : revaloriser l'accompagnement social dans les missions des assistants sociaux et assistantes sociales afin de considérer dignement les bénéficiaires (au contraire de la mission de contrôle qui les infantilise) ;
- Aux CPAS : réinvestir dans le personnel, établir des conditions de travail agréables, former et accompagner les travailleuse-s qui débutent afin d'améliorer l'attractivité du métier.

Province de Liège

- Renforcer la collaboration entre la province et le CRIPEL (dont le territoire d'actions représente tout de même la moitié du territoire provincial) ;
- Concernant l'enseignement et la formation : faciliter l'accès aux enseignements de promotion sociale, supérieurs et Hautes Ecoles aux PE et POE (concernant le statut de séjour, la reconnaissance de cours suivis à l'étranger lors de l'inscription et le niveau de français) ;
- Concernant le service culture de la province : organiser des événements interculturels, promouvoir les formations à l'interculturalité, mettre en place des campagnes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité en tant que richesse culturelle et historique de la province de Liège ;
- Concernant le service de prévention, promotion et sensibilisation à la santé : mettre en place des campagnes de sensibilisation aux problèmes de santé mentale, avec un volet bien visible sur l'ethnopsychologie et les possibilités d'interpré-ariat afin d'atteindre les PE et POE.

Région Wallonne

Compétence intégration

- Augmenter le délai du Parcours d'Intégration au-delà de 18 mois ;
- Programmer des campagnes de sensibilisation annuelle sur la diversité des réalités migratoires et les politiques d'intégration implantées en Wallonie, afin de rompre le tabou autour de l'intégration des PE et POE ;
- Ajouter une clause à l'Art. 152/3 §1er concernant les objectifs du bilan social : être attentif-ve à l'état psychologique de la personne afin de déterminer son aptitude à suivre le Parcours d'Intégration obligatoire dans la période envisagée du délai ;

- Prendre en compte les formations professionnelles, les années d'emploi et les formations à la citoyenneté suivies en Belgique il y a plus de 5 ans lors du bilan social des personnes demandeuses de la nationalité avant de commencer le Parcours d'Intégration ;
- Permettre l'accès aux formations ISP et au marché de l'emploi directement (et non après 4 mois) ;
- Créer un système informatisé pour les CRI et les organisations agréées ILL et CISP pour pouvoir suivre les dossiers des PE et POE et communaliser les canevas utiles à tout le secteur (outils didactiques, traductions multilingues de formulaires administratifs, justifications en ligne, etc.) ;
- Reconnaître et valoriser financièrement le temps de travail administratif, de justification, de préparation des cours/formations et d'accompagnement social réalisé par toutes les travailleuse-s du secteur dans tous les axes des politiques d'intégration ;
- (Pour régler le point précédent) Financer le secteur agréé ILL avec un forfait par stagiaire inscrit, multiplié par le nombre d'heures de formation, comme pour les CISP, plutôt que de travailler à enveloppe fermée (par ex : 80 euros/h de formation à la citoyenneté en ILL, contre 18,70 euros/h par stagiaire inscrit aux formations CISP) ;
- Reconnaître la portée transversale et essentielle de l'axe interculturelité dans les politiques d'intégration wallonnes, et donc assurer un financement pérenne des activités interculturelles, aussi diverses soient-elles ;
- Promouvoir et soutenir largement les activités de rencontres avec les locaux et les projets de duo/mentorat, qui correspondent au modèle interculturel wallon ;
- Intégrer les questions de mobilité (frais de déplacement des bénéficiaires) et de garde d'enfant (pour permettre aux opérateurs de les mettre en place) dans les projets de subsides et d'agrément afin de garantir l'accès au Parcours d'Intégration à toutes ;
- Concernant le FLE : mettre en place d'autres types de tests (par ex. le DELF) car l'eLAO discrimine les personnes dont les compétences informatiques, de savoir lire et de savoir écrire ne sont pas optimales (ce qui est le cas des personnes analphabètes, qui ont un niveau de savoir parler et de savoir écouter nettement supérieur à A2) ;
- Concernant l'interprétariat en milieu social : augmenter considérablement les subsides accordés aux initiatives d'interprétariat en milieu social au vu de la demande importante (au sein des administrations, des associations, dans le milieu médical y compris de la santé mentale, dans le milieu juridique, etc.) et des tarifs parfois élevés pour des structures y faisant appel ;
- Créer un centre d'appui régional spécialisé dans l'accompagnement au regroupement familial (dont les première-s demandeur-euse-s sont les MENA), afin de désengorger les services sociaux et juridiques du secteur de l'intégration ;
- Répondre plus efficacement et rapidement aux demandes de financements afin d'éviter une précarité financière des organisations du secteur et de leurs travailleuse-s ;
- Prendre en considération les demandes du secteur (reprises au sein des commissions, des mémorandums, des rapports des PLI des centres régionaux d'intégration, etc.) qui prend le temps de transformer son expertise de terrain en analyses approfondies.

Compétence affaires sociales

- Redorer l'image du travail social dans les CPAS en encourageant de bonnes conditions de travail, avec des tâches d'accompagnement social et non exclusivement de contrôle d'octroi de l'aide sociale et du revenu d'intégration.

Compétence emploi

- Encourager la création de davantage d'EPN afin de permettre aux PE et POE d'apprendre à utiliser le numérique pour leurs démarches de recherche d'emploi ;
- Renforcer l'Espace Action du FOREM afin de mettre en place un accompagnement des PE et POE dans la création de leur « espace personnel » ;
- Changer la législation pour permettre aux personnes qui ne sont pas en ordre de séjour (renouvellement de séjour qui traîne, personnes en cours de recours quant à une décision de l'OE ou de régularisation) de s'inscrire au FOREM en tant que demandeur-euse-s d'emploi, afin de leur permettre de s'inscrire dans les CISP ;
- Indiquer dans le décret relatif au FOREM l'obligation pour chaque antenne de développer un réseau de partenaires CISP pour s'assurer du bon suivi social des bénéficiaires, afin d'éviter les ruptures et l'absentéisme des demandeur-euse-s d'emploi en raison de problèmes sociaux (problèmes de logement, de faim, administratif, de mobilité, etc.) ;
- Mettre en place des politiques valorisant la diversité dans le monde du travail et des entreprises, notamment en encourageant les dynamiques partenariales entre le secteur ISP, les CRI et le monde de l'entreprise ;
- Développer des financements CISP pour assurer un suivi long terme des stagiaires étrangers et d'origine étrangère : mise en relation pour la formation en entreprise, suivi des bénéficiaires post-formation lors de l'embauche, gestion en médiation interculturelle si nécessaire, formation des employé-e-s en communication interculturelle, en poursuite de l'apprentissage du français pendant la période de stage ou d'essai, etc ;

- Commander une étude sur les coûts sociaux de la mise en place d'un tel dispositif (voir point précédent) de coaching long terme ponctuel en comparaison avec les risques de décrochage, de perte d'emploi et de retour au chômage pour les publics non-suivis ;
- Plaider au niveau du Fédéral pour faire accepter les demandes de permis unique introduites par les employeur·euse·s pour des métiers en pénurie, afin d'accorder des titres de séjour pour les candidat·e·s qualifié·e·s.

Compétence logement

- Mettre en place des contrôles pour inspecter la salubrité des biens ;
- Mettre en place des dispositifs de tests de discrimination au logement afin de pénaliser les propriétaires xénophobes afin de dissuader ces usages ;
- Mettre en place un réseau de propriétaires solidaires/inclusifs (pour les personnes étrangères, pour les personnes allocataires du CPAS, pour les personnes LGBTQIA+, etc.) ;
- Booster les AIS (agence immobilière sociale) et APL (association de promotion du logement) ;
- Identifier les logis disponibles selon la loi en vigueur et informer, accompagner et soutenir les propriétaires pour les rénover avant la mise en location par une agence immobilière sociale ;
- Revoir le système de points pour accéder aux logements sociaux pour favoriser la mixité sociale et éviter les discriminations.

Compétence famille, santé, handicap

- Favoriser la mise en place de centres de soins psychologiques avec des spécialisations en ethnopsychologie ou ethnopsychiatrie ou avec des psychologues ayant suivi des formations en interculturelité, accompagnés d'interprètes en milieu social ;
- Instaurer des formations en médiation et communication interculturelle pour le corps médical et de santé (encadré par leurs structures employeuses) ainsi que dans leurs cursus dans l'enseignement supérieur ;
- Permettre aux agents de l'AVIQ d'intervenir pour les personnes disposant d'une carte orange, notamment dans le cas des CISP pour faciliter les formations des personnes étrangères en situation de handicap.

Fédération Wallonie Bruxelles

- ONE : permettre la mise en place facilitée de garderie d'enfants dans les ILI et les CISP ;
- Enseignement : réformer les conditions d'octroi des équivalences de diplômes qui sont bien trop restreintes, ce qui cause de vrais drames dans les trajectoires de vie des personnes ;
- Enseignement : concernant les classes DASPA, créer de nouvelles places et mettre en place des systèmes alternatifs pour les élèves n'ayant jamais ou peu été scolarisés ;
- Enseignement : insérer dans les programmes scolaires de l'enseignement obligatoire des cours sur l'histoire des migrations en Belgique, et notamment sur la plus-value des migrations, permettant ainsi de casser les stéréotypes sur les personnes étrangères ;
- Pérenniser les appels à projet en Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité.

Etat fédéral

- Renforcer les connexions entre les CRI et les centres d'accueil de demandeur·euse·s d'asile et les ILA sur leurs territoires d'actions, afin d'éviter l'isolement des demandeur·euse·s qui impacte négativement leur processus d'intégration ;
- Instaurer un accompagnement à la recherche de logement à la sortie des centres d'accueil, afin d'éviter que les résident·e·s finissent à la rue, chez les marchands de sommeil et auprès des associations du secteur de l'intégration qui croulent sous les demandes ;
- Ne pas officialiser le projet pilote Tabula Rasa (introduire un dossier écrit de demande d'asile avant les interviews) au CGRA, qui risque grandement de retomber sur les services sociaux et juridiques du secteur de l'intégration et de discriminer les demandeur·euse·s d'asile en fonction de leurs compétences de narration ;
- Accepter les demandes de permis uniques, introduite par les employeur·euse·s, à l'Office des Etrangers afin que l'OE octroie des titres de séjour, d'autant plus quand elles sont soutenues par la Région Wallonne qui atteste de la pénurie du métier et des compétences du ou de la candidate.



place Xavier Neujean 19b
4000 LIÈGE
T. +32 (0)4 220 01 20
info@cripel.be

Ed. responsable : Mustafa Bagci, Président, place Xavier Neujean 19b - 4000 LIÈGE



Cofinancé par
l'Union européenne

Avec le soutien de

